

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°233

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 42

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DÉCEMBRE 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 09 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni Hôtel de Ville à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique, MESSEZ Marie-francoise, LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, NEDELEC Soizig.

Excusés :

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ

Monsieur Cédric SCHROEDER

Madame Sandrine DESIR

Madame Karine FRANCLET

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Jean Paul GILLY

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Marie Amelie ANQUETIL

Madame Marie-pascale REMY

Monsieur Zishan BUTT

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Fatima YAOU

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DANDRIEUX

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/Service de l'Administration Générale

OBJET : Cession au profit du Groupe Pichet par la Ville de la parcelle située 95, boulevard Félix FAURE, à Aubervilliers, cadastrée S006

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-francoise MESSEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu la délibération précédente approuvant l'acquisition du terrain bâti par la Ville auprès de l'Établissement public foncier d'Île de France (EPFIF), de la parcelle S006, de surface de 6 458 m², sise 95, bd Félix Faure, à Aubervilliers, acquisition majorée des prix des frais notariés et annexes ;

Vu la délibération n° 130 du 8 juillet 2019 portant cession du même bien, au profit de la société *PROMOTION Pichet*, par la Ville ;

Vu l'avis actualisé du Pôle d'évaluation domaniale du Ministère des finances du 1^{er} décembre 2021 ;

Vu la proposition d'amendement proposée le 7 décembre 2021.

Considérant l'acquisition initiale du bien par l'EPFIF, en 2011, dans le cadre d'une mission d'intervention foncière, confiée par la Ville ;

Considérant l'usufruit de la parcelle détenue par la Ville, depuis cette date ;

Considérant la titularité par la Ville, désormais, de la pleine propriété de ladite parcelle ;

Considérant le projet d'aménagement de la société susmentionnée d'un bien à destination de commerces et bureaux ;

Considérant que ladite société crée une société *ad hoc* pour cette opération immobilière, nommée *SCCV Félix Faure*.

Considérant que les parties se sont entendues pour un prix à la cession, pour un montant de neuf millions d'euros hors droits, hors frais et hors taxes (9 000 000 EUR HT) ;

Considérant qu'il convient de permettre au Maire de mener toute diligence utile à la réalisation de cette cession.

Adoption à la majorité par 46 pour, 1 contre (Jean jacques KARMAN) , 3 se sont abstenus(Zishan BUTT, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI)

DELIBERE :

ABROGE la délibération n° 130 du Conseil municipal du 8 juillet 2019.

CÈDE au profit de la société *SCCV Félix FAURE*, le bien sur la parcelle cadastrée S006, sis 95, bd Félix Faure, à Aubervilliers.

FIXE le prix de la cession à un montant de neuf millions d'euros hors droits, hors frais

et hors taxes (9 000 000 EUR HT).

ACTE le principe d'une vente dont le prix est payable à terme, répartie selon trois millions et cinq cent mille euros hors droits, hors frais et hors taxes, en 2021 (3 500 000 EUR HT), et cinq millions et cinq cent mille euros hors droits, hors frais et hors taxes (5 500 000 EUR HT), à échéance au 31 décembre 2024.

ACTE la garantie de privilège vendeur au bénéfice de la Ville, avec substitution possible de garantie de paiement à première demande.

AUTORISE le Maire à mener toutes les diligences utiles à la conclusion de la cession du bien, dont notamment les actes notariés ou afférents à l'opération.

DIT que la cession sera affectée aux crédits de l'exercice correspondant et aux crédits en cours en ce qui concerne le solde.

DIT que le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 13/12/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20211209-lmc122404-DE-1-1
Publiée le : 13/12/21
Certifiée exécutoire : 13/12/21

Le Maire,

Karine FRANCKET

